

# La Lettre

## européenne des Ardennes



N° 18 - Janvier 2021

### Unité et détermination

Ces dernières années, la précédente Commission européenne et certains États membres, dont la France, avaient insufflé un enthousiasme et une envie de faire faire un bond qualitatif à l'Union européenne. Et en 2020, la crise sanitaire et ses conséquences ont décuplé l'énergie des institutions européennes renouvelées pour rebondir, construire une Union plus forte, plus juste, plus résiliente et avancer résolument dans la transition écologique.

Le fait le plus remarquable dans cette période est l'unité qui a prévalu entre les 27 États de l'Union. Unité sans faille face au Brexit jusqu'à cet accord sur les futures relations entre l'UE et le Royaume-Uni [conclu fin décembre](#) (texte en anglais, nous y reviendrons dans le prochain numéro), malgré les tentatives de division engagées de longue date par les brexiteurs. Unité pour décider d'un plan de relance inédit, Next generation EU, fondé sur un emprunt collectif. Unité

pour que tous les États membres disposent des vaccins anti-covid-19 au fur et à mesure de leur disponibilité. Unité pour adopter un pacte vert, European green deal, avec des engagements inscrits dans le budget de l'Union. Unité dans la politique de sécurité et de défense avec la concrétisation d'une Europe de la défense, etc., etc.

Les preuves d'une volonté collective se multiplient, et les traditionnels sceptiques qui dénigrent encore à la moindre occasion "l'Europe en ordre dispersé", "lente et bureaucratique", "dédiée à la finance et aux pollueurs" ont de moins en moins de grain à moudre.

Les défis du moment sont de taille : cybersécurité, asile et migration, fiscalité, organisation du commerce mondial, etc., mais l'Union est aujourd'hui plus forte pour les relever.

### Valéry Giscard d'Estaing et la Constitution européenne

Beaucoup a été dit et écrit lors du décès de l'ancien Président de la République Valéry Giscard d'Estaing, notamment sur sa vision et son action pour renforcer l'Union européenne. [On lui doit notamment](#) l'élection du Parlement européen au suffrage universel, l'instauration du Conseil européen, la création du système monétaire européen (qui se traduit aujourd'hui pour les citoyens par la monnaie unique), l'importance du moteur franco-allemand, etc. C'était dans les années 1970.

Mais peu a été dit sur son rôle de Président de [la Convention pour l'avenir de l'Europe](#) créée en 2001. Il a alors engagé, avec les gouvernements, les parlements nationaux, les institutions européennes et la société civile (de tous horizons politiques) 28 mois de débats sur le futur de l'Union, aboutissant en 2003 à [un projet de Constitution européenne](#).

Ce projet aurait dû entrer en vigueur en 2006 après ratification par les 25 États membres du moment. Mais seulement 18 l'ont ratifié, et surtout [deux États l'ont rejeté par référendum](#) en 2005 : les Pays-Bas et la France.



[Quand on relit le document](#) qui présentait le projet de constitution et le référendum aux citoyens français, et quand on se souvient des arguments simplistes, fallacieux voire mensongers des politiciens et des médias français qui ont appelé à voter "non", on a le sentiment d'un énorme gâchis.

Le projet comportait en effet tout ce qui était réclamé pour faire progresser l'Union : plus de pouvoirs pour le Parlement, la majorité qualifiée pour décider au Conseil, une politique économique et sociale plus forte, plus d'accès aux services publics, le renforcement de la sécurité aux frontières, plus de protection de l'environnement, etc.

Il est heureux que nombre de ces améliorations aient pu ensuite être intégrées (sous forme d'amendements) dans le Traité de Lisbonne de 2007, applicable en 2009. L'avenir de l'Union tel que proposé par Valéry Giscard d'Estaing a pu à nouveau se dessiner.

On a en quelque sorte vécu en 2005 ce que les citoyens britanniques ont vécu lors du référendum sur le Brexit : la manipulation d'une opinion qui s'est insuffisamment informée et mobilisée.

## L'équipe Europe joue collectif



Dans le [numéro 17](#) de novembre dernier de *La Lettre* (page 4) nous annonçons pour le 31 décembre au plus tard la validation du plan de relance européen Next generation EU. La plupart des médias et politiciens français parlaient alors de "blocage du processus" au niveau du Conseil européen du fait de l'opposition de la Pologne et de la Hongrie (rejoints à demi-mot par la Slovénie) à la conditionnalité du plan à l'État de droit.

D'autres insistaient sur le blocage au niveau du Parlement européen, lequel demandait un budget plus ambitieux pour 15 programmes phares de l'Union : Horizon et Erasmus notamment, mais aussi le Fonds de transition juste, le programme environnemental Life, le Fonds européen de défense, etc. Le Parlement demandait en outre des assurances sur la nouvelle ressource propre constituée par la taxe sur les transactions financières (TTF).

Certains commentateurs allaient jusqu'à prédire l'échec du processus de relance pourtant bien nécessaire du fait de l'épidémie de covid-19. Mais une fois encore, un compromis a été trouvé, d'abord [avec le Parlement](#), puis [au sein du Conseil](#) lors du sommet des chefs d'État et de gouvernement des 10 et 11 décembre, et l'Union sort de ces travaux plus forte et résolument tournée vers l'avenir.

---

### Budget et plan de relance : c'est parti !



Les négociations budgétaires sont souvent intenses et longues au niveau européen, tout comme elles le sont pour un budget national dans n'importe quel pays.

Mais cette dernière négociation européenne fut particulière car il s'agissait à la fois de se mettre d'accord sur le cadre financier pluriannuel (pour la période 2021-2027 qui s'ouvre) et sur un plan de relance sans précédent (en riposte à l'épidémie de covid-19) à la hauteur de grands défis climatiques, économiques et sociaux.

On se souvient de la mobilisation de la Commission européenne, du Conseil des chefs d'États et de gouvernements et du Parlement pour adopter en juillet

le principe d'une relance massive reposant sur un emprunt par la Commission au nom de l'UE (lire dans le [numéro 15](#) de juillet de *La Lettre* pages 3 et 4, et le [numéro 16](#) de septembre pages 3 et 4). Un tournant historique !

Puis s'est engagé pendant l'été un travail en profondeur des institutions pour se mettre d'accord sur de nouvelles ressources propres, dont des taxes sur le plastique non recyclé, les émissions de CO<sub>2</sub>, etc. et même la taxe sur les transactions financières (lire dans le [numéro 17](#) de *La Lettre* page 4).

S'y est ajouté le 10 novembre [l'accord entre le Parlement et le Conseil](#) sur un renforcement ciblé de certains programmes européens (dont Horizon Europe pour la recherche et Erasmus pour la jeunesse), la participation accrue de l'autorité budgétaire au contrôle des recettes au titre du plan de relance, une feuille de route pour la mise en place des ressources propres, etc.

Et, au mois de décembre, une série d'accords a été trouvée entre Conseil et Parlement sur les parts de budget finançant [la transition énergétique, l'asile, la migration et l'intégration](#), l'instrument de

[gestion des frontières](#), [le Fonds de défense](#), etc. Chaque institution a joué son rôle pour parvenir à un budget équilibré.

**Les valeurs fondamentales sont respectées.** Il restait à trouver un accord au sein du Conseil des chefs d'États et de gouvernements sur la conditionnalité du versement des financements européens au respect de l'État de droit par les États membres de l'Union.

L'objectif de cette conditionnalité est de protéger la bonne gestion du budget de l'Union et les intérêts financiers de l'Union contre la fraude, la corruption, les conflits d'intérêts.

Or, il se trouve que dans [l'article 2 du Traité sur l'Union européenne](#), l'État de droit fait partie intégrante de la liste des valeurs fondamentales de l'Union : « *démocratie* », « *droits de l'homme* », etc. que les États membres doivent respecter, leur société européenne étant « *caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la justice, l'égalité femmes-hommes* » etc. (lire en encadré ci-contre).

La Pologne et la Hongrie, souvent mises en cause, en particulier par la Cour européenne des droits de l'homme, pour non-respect de certaines de ces valeurs, par exemple dans le domaine de la justice ou de l'immigration, ont considéré que la conditionnalité du versement des fonds à l'État de droit risquait de les pénaliser.

Elles ont notamment fait valoir que [l'article 4 du Traité](#) contraint l'Union à respecter « *l'identité nationale* » de chaque État membre, sa « *structure constitutionnelle* », etc. pour défendre ce qu'elles présentent comme leurs "valeurs nationales".

Après de longues négociations et une analyse juridique fine, le mécanisme d'application de la conditionnalité a été précisé. Il en ressort qu'il ne s'agira pas de sanctions financières a priori (non versement de fonds) contre des États considérés comme ne respectant pas l'État de droit, mais [de mesures prises a posteriori](#) contre des violations établies de l'État de droit sur la bonne gestion financière des fonds ou les intérêts financiers de l'Union.

La Cour européenne de justice pourra être saisie pour examiner la légalité de l'application du mécanisme.

La Pologne et la Hongrie, qui ont, comme tous les autres membres de l'UE, bien besoin du plan de relance, ont convenu que ces précisions éviteraient « *un usage arbitraire du mécanisme* », et elles ont adopté le compromis lors du sommet des 10 et 11 décembre.

« *L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes* ».

(Article 2 du Traité sur l'Union européenne - version consolidée)

**L'arrivée des fonds de relance sur le terrain est proche.** Dès sa session plénière du 14 au 18 décembre, [le Parlement européen a approuvé le compromis](#) trouvé par le Conseil. La voie est à présent libre pour le déploiement du plan de relance Next generation EU dès que les 27 Parlements nationaux auront ratifié la décision autorisant l'emprunt par la Commission du montant du plan de relance, ce qui ne saurait tarder.

**Encore des discussions sur la PAC.** La proposition de la Commission européenne pour la Politique agricole commune (PAC) pour la période 2021-2027 avait été déposée en 2018. Depuis lors, des documents importants issus de la Commission ont complété cette proposition :

D'une part [une étude d'impact de la PAC 2014-2020](#) sur les habitats, les paysages et la biodiversité (avec des résultats préoccupants pour la biodiversité). D'autre part [une analyse](#) (en anglais) [des liens entre PAC et Pacte vert européen](#) (European green deal) pour s'assurer que la future PAC corresponde bien aux objectifs du Pacte vert.

Après de longues et laborieuses discussions, [le Conseil européen des ministres de l'agriculture](#) a arrêté sa position sur cette future PAC le 21 octobre dernier, et [le Parlement](#) a arrêté la sienne le 23 octobre.

Mais, si l'enveloppe budgétaire globale accordée à la PAC (peu différente en volume de celle accordée en 2014-2020, malgré le Brexit) ne paraît pas poser de problème, la manière d'utiliser cet argent fait encore polémique.

Il s'agit en effet, avec cette PAC, d'une part d'assurer la souveraineté alimentaire et de permettre aux agriculteurs de vivre de leur métier, mais d'autre part de participer à la lutte contre le changement climatique et la baisse de la biodiversité.

Pour s'inscrire dans le Pacte vert, la PAC doit verdiner nettement et pas seulement a minima. Et, en l'état, les positions adoptées par le Conseil comme par le Parlement s'écartent de cet objectif.

Un député européen du groupe des Verts, dont les amendements n'ont guère été retenus, a publié dès le 23 octobre un dossier de presse détaillé intitulé "[La PAC de la honte](#)" dénonçant une position du Parlement qui ne serait qu'un « écran de fumée verte ».

De son côté, la Commission européenne a publié en novembre un document détaillé qui s'intitule "[Travailler avec le Parlement et le Conseil afin que la réforme de la PAC s'inscrive bien dans le Pacte vert](#)" (en anglais). Le document reprend point par point (destination des sols, soutien aux petites exploitations, respect des indicateurs de verdissement, soutien à l'agroforesterie, etc.) les mesures incitatives ou contraignantes qui ont été amoindries, soit par le Conseil, soit par le Parlement,

ne permettant pas, en l'état, une évolution suffisante vers les pratiques plus écologiques adoptées par le Conseil et le Parlement dans le Pacte vert européen. Ainsi, la Commission, conformément à ses missions, met le Conseil et le Parlement devant leurs contradictions.

Les discussions en trilogue (Conseil + Parlement et Commission) vont donc être vives. En attendant, la Commission a publié le 18 décembre ses recommandations pour [des plans stratégiques agricoles nationaux](#) visant à ce qu'ils « contribuent de manière ambitieuse au Pacte vert européen ».

À suivre de près.

## Europe de la santé : ça avance à grands pas



Si le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (articles 4, 6 et 168) précise que les États membres

ont la compétence dans le domaine de la santé (organisation des soins sur leur territoire, politique nationale de santé, etc.), l'Union européenne peut « mener des actions pour appuyer, coordonner et compléter l'action des États membres ». C'est ce qu'elle a fait sans relâche depuis le mois de janvier 2020 (lire dans [les numéros 13 à 17](#) de *La Lettre*), et elle s'apprête à faire encore beaucoup à l'avenir.

**Une réaction sans précédent incitant à faire encore plus.** Sans revenir sur tout ce qui a été réalisé dans l'urgence pour faire face à la crise sanitaire (un résumé de cet accomplissement figure dans [le Bilan de la première année de la Commission von der Leyen](#)), citons quelques-unes des dernières actions de l'Union dans le domaine de la santé.

Le 13 octobre dernier, des critères communs (nombre de cas, de tests, etc.) et un cadre commun relatif aux mesures régissant [les voyages](#) ont été adoptés. [Une carte commune](#) reposant sur un code couleur région par région est publiée par le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), permettant à chaque État membre d'adapter les conditions de circulation des personnes entre

zones de couleurs différentes.

Le 19 octobre, après une phase pilote réussie, [la passerelle européenne d'interopérabilité des applications de traçage et d'alerte](#) a été mise en service. [Un tableau](#) permet de savoir quelles sont les applications nationales d'ores et déjà connectées.

Le 28 octobre, la Commission européenne a communiqué sur [un ensemble de mesures d'aide à mieux gérer encore la crise](#) : intensifier le flux d'information pour aider à la décision, dépister mieux et plus vite, mieux utiliser les applications de traçage, mettre en œuvre la vaccination, communiquer plus efficacement avec les citoyens, garantir les fournitures essentielles (avec une liste des marchés publics ouverts à disposition des États membres), favoriser des déplacements sûrs des voyageurs, garantir des voies réservées pour les marchandises afin que le trafic reste fluide malgré des restrictions de circulation.

Le 11 novembre, un contrat de fourniture de vaccins anti-covid-19 a été passé par la Commission avec [BioNTech-Pfizer](#), s'ajoutant aux contrats passés avec Astra-Zeneca, Sanofi-GSK et Janssen. Les 17 et 25 novembre, deux contrats complémentaires ont été signés avec [CureVac](#) et [Moderna](#). Le 17 décembre, des discussions préliminaires avec [Novavax](#) ont abouti pour son vaccin anti-covid-19 en développement (a). Et fin décembre, la vaccination a pu commencer.

Le 18 novembre, ont été publiées des recommandations européennes [sur les tests antigéniques rapides](#), s'ajoutant à celles sur les tests PCR.

a - Dans le même temps, l'Union européenne poursuit son action mondiale en faveur de l'accès universel aux vaccins, notamment à travers [le mécanisme COVAX](#), lancé en avril 2020 par l'Organisation mondiale de la santé, la Commission européenne et la France.

Ces actions, qui s'inscrivent dans l'expérience inédite de la gestion d'une pandémie touchant notamment l'Europe, ont logiquement amené les institutions européennes à accélérer le développement de ce que la Commission appelle une "Union européenne de la santé".

**Bientôt un cadre réglementaire pour l'"Union européenne de la santé"**. Le Parlement européen et le Conseil des chefs d'États et de gouvernements constatant la nécessité d'un renforcement de la résilience de l'UE face aux menaces sanitaires, la Commission a mis sur la table le 11 novembre [une proposition très concrète sur le sujet](#). Elle repose sur trois propositions législatives respectant toutes les articles 4, 6 et 168 du Traité sur le fonctionnement de l'Union concernant la santé publique.

Il s'agira d'un règlement relatif aux menaces transfrontières graves pour la santé et portant sur : la préparation (plans, stockages stratégiques, prévention des pénuries de médicaments comme de dispositifs médicaux, etc.), la surveillance épidémiologique accrue (en coordination avec les instances internationales), la communication par les États membres d'indicateurs sur leurs systèmes de santé pour mieux coopérer, etc.

Les deux autres textes viseront à disposer d'agences sanitaires européennes plus fortes et plus adaptées aux contraintes opérationnelles. Cela concerne les mandats et les moyens du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) (lire dans [le numéro 14](#) de *La Lettre* page 1) et de l'Agence européenne du médicament (EMA) (b).

Il est également proposé la création, d'ici fin 2021, d'une Autorité européenne pour la réaction aux urgences sanitaires, alias HERA (Health Emergency Response Authority) fonctionnant en synergie et en complémentarité avec les organes de l'UE déjà existants.

[Ces propositions](#) seront sans nul doute travaillées avec diligence par les autres institutions européennes, mais aussi dans le cadre de la Conférence

---

b - L'Agence européenne du médicament a été créée en 1995 afin d'harmoniser le travail des agences nationales du médicament des États membres. Les premières autorisations de mise sur le marché centralisées, devenues aujourd'hui la règle pour toutes les nouvelles substances, datent de ce moment. Mais la réglementation européenne du médicament [a commencé à se construire il y a beaucoup plus longtemps](#) avec deux directives majeures : 65/65/CEE de 1965 et 75/319 CEE de 1975.

sur l'avenir de l'Europe, et lors du sommet mondial de la santé qui aura lieu en Italie en 2021.

Si ces propositions sont mises en œuvre avec l'énergie souhaitée par la Commission, la pandémie de covid-19 aura fait faire un grand pas à l'Union européenne en matière sanitaire.



### Rendre à l'UE ce qui lui revient...

On se souvient du bruit médiatique fait au printemps 2020, particulièrement en France, autour des masques à usage unique. Mis en avant comme l'outil majeur de protection contre le coronavirus (alors que d'autres mesures sont au moins aussi importantes), ils étaient réclamés à cor et à cri par beaucoup (élus, médias, etc.), sans que soit mis en avant le fait qu'un masque réutilisable en tissu, y compris fabriqué à la maison, était suffisamment efficace pour la population générale (les masques jetables étant préconisés pour les soignants et les malades).

Dans cette phase hystérique, on a vu des élus, notamment des présidents de régions, se montrer devant les caméras en sauveurs, distribuant parfois eux-mêmes des masques chirurgicaux à usage unique, laissant entendre que personne d'autre qu'eux n'était capable d'en fournir. À l'époque, c'était d'ailleurs un lieu commun de dire que l'Europe ne faisait strictement rien pour aider à surmonter la crise sanitaire...

Or, il se trouve que beaucoup de ces masques "régionaux" étaient financés par des fonds européens (lire [ici](#) et [là](#)), en particulier grâce à un assouplissement de l'utilisation de fonds régionaux 2014-2020 jusqu'alors non utilisés.

Si, dans certaines régions, le financement européen de ces masques a été correctement mentionné, dans d'autres, par exemple dans le Grand Est et en Ile-de-France, ce ne fut pas le cas. Il faut chercher dans les recoins des sites internet de ces régions, les quelques mots relatifs au fait que l'UE a financé ici des masques, là du gel hydroalcoolique, etc. (lire [ici](#) et [là](#)).

Alors, rendons aujourd'hui à l'UE ce qui lui revient, et appelons une nouvelle fois à l'annonce claire et nette des financements européens chaque fois qu'ils contribuent à une réalisation en France.

## Climat : mobilisation générale



L'article 191 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne sur la préservation de l'environnement consacre explicitement la lutte contre le changement climatique comme un objectif politique de l'Union (lire en encadré page 7).

Directives et règlements spécifiques se sont multipliés au fil des années pour répondre à cet objectif : sur le système d'échange de quotas d'émission, l'efficacité énergétique, les sources d'énergie renouvelables, le changement d'affectation des terres et la foresterie, la performance énergétique des bâtiments, les émissions de CO<sub>2</sub> par les véhicules, la qualité des carburants, etc.

L'UE n'est donc pas restée inerte, comme on l'entend encore parfois, mais un renforcement décisif de cette politique climatique s'est accéléré ces dernières années avec la Nouvelle stratégie à long terme de 2018, puis surtout avec le Pacte vert européen (alias European Green Deal) de 2019 (lire dans [le numéro 12](#) de *La Lettre* de février 2020 page 2).

**Un règlement climat d'importance majeure.** L'objectif fixé par le Pacte vert européen vise à ce que l'économie et la société européenne deviennent climatiquement neutres à l'horizon 2050. Et [le règlement sur le climat](#) (en anglais) visant à atteindre cet objectif (alias "Loi européenne sur le climat"), proposé le 4 mars 2020 par la Commission, est en cours d'adoption par le Conseil et le Parlement. Une fois adopté, il sera, comme tous les règlements européens, juridiquement contraignant et d'application directe par les États membres dès sa publication (sans besoin de transposition par les États membres).

La version actuelle du règlement découle des amendements adoptés le 8 octobre par [le Parlement](#) européen, puis de l'accord trouvé au [Conseil européen](#) le 23 octobre, et du renforcement des objectifs climatiques fixé par le [Conseil lors du sommet des chefs d'États et de gouvernements](#) les 10 et 11 décembre.

Ce texte va inscrire dans le droit européen qui s'impose à tous les États membres : les objectifs (réduction nette des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici 2030, neutralité climatique en 2050), la trajectoire pour y parvenir, l'évaluation des progrès nationaux et de l'UE (sur la base de mesures très précises et contrôlées), l'adaptation au changement climatique (en fonction de données scientifiques précises), la participation du public au

processus (comme cela a pu se faire en France avec la Convention citoyenne sur le climat).

Ces principes devront s'appliquer à toutes les politiques et à tous les textes législatifs des États de l'Union. Il s'agit de transformer les promesses politiques en obligations légales, dans tous les domaines touchant au climat, en incluant tous les acteurs, sans laisser de côté les plus vulnérables. Ce texte global est sans précédent.

[Le compte rendu du Conseil](#) réuni les 10 et 11 décembre insiste sur le fait qu'il a été et sera tenu compte, tout au long de la trajectoire, des contextes nationaux spécifiques, chaque État adaptant par exemple son propre bouquet énergétique pour participer à l'effort et en veillant à la solidarité avec les ménages et les entreprises les plus vulnérables. Cette attention à l'équité a permis d'aboutir à un consensus ambitieux.

**Des feuilles de route stratégiques.** En parallèle de l'avancée du règlement climat, la Commission a élaboré [une série de stratégies](#) qui tracent des feuilles de route pour parvenir aux objectifs climatiques au sein de l'UE. Citons-en quelques-unes (a) :

- stratégie énergétique (dans ce secteur, production et consommation constituent 75 % des émissions de gaz à effet de serre de l'Union) avec notamment une alliance européenne pour l'hydrogène propre ;
- stratégie pour une vague de rénovation des bâtiments (responsables de 40 % de la dépense énergétique de l'Union) ;
- stratégie pour réduire les émissions de méthane (secteurs de l'agriculture, de l'énergie et des déchets) ;
- stratégie en faveur de la biodiversité (avec notamment 30 % des terres et des zones maritimes de l'Union transformées en zones protégées) ;
- stratégie "De la ferme à la table" pour réduire l'impact environnemental de l'agriculture ;
- stratégie industrielle européenne (transition verte, transition numérique, compétitivité mondiale, soutien aux PME) ;
- stratégie de mobilité durable et intelligente : transition écologique et numérique dans le domaine des transports.

---

a - Parmi les autres stratégies en préparation, notons la stratégie forestière de l'UE, très attendue par ceux qui se préoccupent de [la déforestation délocalisée](#) dans des pays hors de l'UE. Une consultation publique de la Commission sur la déforestation a obtenu un grand nombre de contributions. Et par ailleurs, le 22 octobre, [le Parlement européen a adopté un rapport](#) demandant un cadre juridique pour mettre fin à la déforestation mondiale provoquée par l'UE.

Autant de domaines qui étaient déjà plus ou moins réglementés, mais dans lesquels des objectifs plus ambitieux vont s'imposer.

**D'autres actions convergentes.** Relever les défis climatiques du moment ne passe pas que par la loi. Cela a dû être rappelé en France à ceux qui pensaient que toutes les propositions de la Convention citoyenne sur le climat allaient simplement être incorporées dans une seule et même loi qui résoudrait tout.

On note en parallèle du travail législatif européen d'autres signaux importants pour l'action contre le dérèglement climatique.

Ainsi, au mois de novembre dernier, [la Banque européenne d'investissement \(BEI\) est officiellement devenue une banque du climat](#), avec l'accord unanime des États membres de l'Union qui sont ses actionnaires. La part de ses financements consacrés au climat va passer de 25 % à 50 %. Elle va susciter 1 000 milliards d'investissements sur le climat d'ici la fin de la décennie, va aider à financer la transition des États membres les plus dépendants des énergies fossiles, ne financera plus aucun projet préjudiciable au climat à compter de 2021, etc.

Un exemple concret : l'association des acteurs français de l'hydrogène et des piles à combustibles, France hydrogène, vient de signer en novembre un accord avec la BEI pour faciliter [le financement des projets français dans le secteur de l'hydrogène](#).

Dans le même temps, [le Sommet des hautes ambitions climatiques](#) (organisé par les Nations Unies, le Royaume-Uni et la France) a réuni 75 dirigeants de tous les continents, en vidéo-conférence, le 12 décembre dernier. Il s'est agi, sur la base des engagements pris par un grand nombre de ces pays, dont la

### Ce que dit le Traité de l'UE sur l'environnement

L'environnement a été intégré dans les politiques communautaires depuis bientôt 35 ans : il figure dans l'Acte unique européen de 1986. Aujourd'hui, dans le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, voici comment se situe l'environnement.

L'article 3 précise quelles sont les compétences **exclusives** de l'Union (union douanière, politique monétaire, etc.). L'article 4 précise les compétences qui sont **partagées** avec les États membres (c'est là que se trouve l'environnement). L'article 6 précise les domaines où l'Union vient **en appui** des États membres (c'est là que se trouve la santé).

Les objectifs de la politique de l'Union en matière d'environnement sont détaillés dans l'article 191. Sa lecture montre l'importance du rôle de l'Union dans ce domaine :

« (...) - la préservation, la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement ;

- la protection de la santé des personnes (NDLR : ici, il s'agit de la santé quand elle est menacée par des causes environnementales) ;

- l'utilisation prudente et rationnelle des ressources naturelles ;

- la promotion, sur le plan international, des mesures destinées à faire face aux problèmes régionaux ou planétaires de l'environnement, et en particulier la lutte contre le changement climatique. (...)».

Chine, le Japon, le Canada, l'Inde, etc. de préparer des avancées décisives lors de la COP 26 de Glasgow en novembre 2021. Parallèlement, le nouveau Président des États-Unis d'Amérique a annoncé le retour de ce pays dans les accords de Paris et sa participation aux COP futures.

Si le dérèglement climatique est pour le moins inquiétant, la mobilisation générale a sonné pour lutter résolument contre.

#### Personnages-clés de l'UE (suite)



#### **David Sassoli** Président du Parlement européen

Italien né à Florence en 1956, David Sassoli est diplômé en science politique. Longtemps journaliste dans la presse puis à la télévision, il y occupa de nombreuses fonctions : envoyé spécial, responsable éditorial de journaux télévisés, responsable de programmes, etc.

Engagé depuis sa jeunesse dans le mouvement associatif, il est entré en politique en 2007 lors de [la création](#)

[du Parti démocrate](#). Élu député européen en 2009, il représente la région de l'Italie centrale. Réélu en 2014, toujours comme membre du groupe des socialistes et démocrates, il devient Vice-Président du Parlement européen. À nouveau réélu en 2019, il est depuis lors le Président du Parlement.

Parmi les sujets sur lesquels il a travaillé au niveau européen, on note en particulier la politique méditerranéenne ainsi que le tourisme et les transports, domaine dans lequel il fut rapporteur de la réforme ferroviaire européenne et du ciel unique européen.

Les pouvoirs du Parlement européen sont aujourd'hui étendus, notamment depuis le Traité de Lisbonne (lire dans [le numéro spécial](#) de La Lettre pages 6 à 8) et [les fonctions du Président](#) sont multiples.

Il dirige l'activité de l'ensemble des 705 députés européens, représentant les 27 États membres et organisés en 7 grands groupes politiques. Il exprime leur point de vue dans les débats avec le Conseil européen, arrête le budget de l'UE après le vote du Parlement, représente le Parlement à l'international, etc.

Un rôle-clé dans le bon fonctionnement de l'Union.



## Et aussi

### Balkans : les pays candidats à l'adhésion à l'UE.

Le processus d'élargissement de l'Union européenne concernant les Balkans occidentaux est toujours en cours. [Une communication](#) du 6 octobre dernier de la Commission européenne fait le point sur le sujet. Elle précise où en est chacun des 7 pays concernés (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Macédoine du Nord, Monténégro, Serbie et Turquie) et quelles sont les réformes entreprises par ces pays en vue d'une adhésion. On y apprend comment l'UE contribue financièrement à leur meilleure convergence économique avec l'Union, et on note que les principaux points de blocage concernent l'État de droit. Les négociations sont aujourd'hui au point mort avec la Turquie.

**Filtrage des investissements étrangers.** [Un règlement de 2019](#) sur le filtrage des investissements directs étrangers dans l'Union, pour des motifs de sécurité et d'ordre public, vise à préserver les intérêts stratégiques de l'UE liés à ces investissements, par ailleurs bienvenus : en 2017, ils touchaient 16 millions d'emplois directs de citoyens européens. Ce règlement prévoyait pour son application la mise en place d'un mécanisme de coopération entre les États et avec la Commission européenne.

Le 11 octobre dernier, [ce mécanisme technique est entré en vigueur](#), et par ailleurs la liste des projets et programmes concernés (en matière de recherche, de transport, d'énergie, de télécommunication, etc.) a été élargie, notamment à la suite de l'épidémie de covid-19.

**Pour une meilleure inclusion des Roms.** Forte de 10 millions de personnes, [la communauté Rom est la plus grande minorité transnationale d'Europe](#), et 6 millions d'entre elles vivent dans l'Union européenne. La nécessité d'une meilleure inclusion des Roms a été soulignée depuis longtemps, mais le cadre stratégique adopté en 2011 pour y parvenir n'a permis que des progrès limités.

La proposition de la Commission, publiée le 7 octobre et qui se traduira par [une recommandation du Conseil](#), fixe des objectifs plus ambitieux à l'horizon 2030 dans tous les domaines critiques : scolarisation précoce, accès à l'emploi durable, accès aux soins de santé, accès au logement, aux installations sanitaires, etc. Il s'agit, en combattant la discrimination et en réduisant l'exclusion, d'augmenter la participation des Roms à la société et d'éviter les dérives liées à leur marginalisation. Le cadre comporte un plan de suivi régulier des objectifs, avec enquêtes et rapports dans chaque État membre.

À noter que les États des Balkans occidentaux (voir la liste ci-dessus) se sont engagés, depuis 2019 ([déclaration de Poznan sur l'intégration des Roms](#) (en anglais)), à réaliser, avant leur date d'adhésion, des progrès dans les différents domaines figurant dans le cadre stratégique.

**Produits chimiques : une stratégie offensive.** Le Pacte vert européen (European green deal) (lire dans [le numéro 12](#) de février 2020 de La Lettre page 2) comporte un volet « *Zéro pollution – pour un environnement exempt de substances toxiques* ». Tâche immense pour ce qui concerne les substances chimiques dans la mesure où [elles sont massivement utilisées depuis plus d'un siècle](#) (dans la santé, l'automobile, les textiles, les cosmétiques, la construction, l'électronique, etc.), avec des effets néfastes aujourd'hui connus sur la santé et l'environnement.

Mais un grand pas vient d'être franchi avec la publication le 14 octobre de [la Stratégie européenne pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques](#).

Cette stratégie comporte notamment : la suppression progressive des substances les plus nocives (perturbateurs endocriniens en particulier) dans les produits de large consommation (jouets, détergents, cosmétiques, textiles, etc.) ; le remplacement des substances préoccupantes ou leur réduction au minimum ; la prise en compte de "l'effet combiné" lié à une exposition quotidienne à des mélanges de substances nocives ; la garantie de l'accès à l'information pour les consommateurs et les producteurs ; un renforcement de la directive REACH sur l'autorisation et l'évaluation des substances chimiques ; un programme de recherche et d'innovation pour concevoir des produits plus sûrs ; des critères de sécurité et de durabilité dès la conception des substances ; un renforcement de l'application des règles européennes en matière de chimie dans l'espace européen et aux frontières ; etc.

La longue liste des mesures prend en compte l'ensemble des acteurs, les industriels de la chimie tout comme les citoyens et les entreprises. Ce pragmatisme rend la stratégie prometteuse. Les organisations les plus attentives au risque chimique l'accueillent d'ailleurs avec prudence mais intérêt (lire [ici](#) et [là](#)).

**Soutien aux réfugiés en Turquie.** Le 17 décembre, la Commission européenne a conclu les huit accords finaux (pour un montant total de 780 millions d'euros) avec la Turquie pour le soutien aux besoins fondamentaux des réfugiés présents en Turquie (syriens, afghans, etc.) et des populations vulnérables des régions où ils se trouvent. Depuis 2016, l'UE aura ainsi versé 6 milliards à la Turquie, pour la santé, la protection, la formation, l'emploi, etc. des réfugiés et des communautés d'accueil. On ne peut se satisfaire de la situation de tous ces réfugiés, éloignés de leur pays d'origine et manquant de perspectives à long terme, mais on peut, [à la lecture de ce communiqué](#), se faire une idée plus précise de l'action menée pour les aider.

**Prochaines présidences tournantes des Conseils européens des ministres.** Le système de la "Présidence tournante" des Conseils européens des ministres (encore appelé [Conseil de l'Union européenne](#)) permet à chaque État, à tour de rôle et pour 6 mois, de s'impliquer fortement dans la marche de l'Union. Il s'agit pour l'État concerné d'organiser et de présider les Conseils des ministres (dans tous les domaines : environnement, santé, économie, industrie, etc.) qui ont lieu pendant le semestre. Et aussi d'élaborer des compromis, au besoin en organisant des réunions informelles supplémentaires, sur les sujets politiques délicats du moment.

Le 4 novembre dernier, lors du Conseil français des ministres, le ministre de l'Europe et des affaires étrangères et le secrétaire d'État chargé des affaires européennes ont présenté [les grandes lignes de la future présidence française](#) tournante des Conseils européens des ministres. Cette Présidence aura lieu au premier semestre 2022. Entre temps, pour le premier semestre 2021 [le Portugal aura pris la suite de l'Allemagne](#), et il sera relayé au second semestre 2021 par la Slovénie.

Pendant sa présidence, la France souhaite contribuer à la relance européenne et aller résolument vers les objectifs climatiques, sociaux et numériques de l'Union. Elle s'impliquera en outre dans l'aboutissement, à la mi-2022, de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, qui doit permettre aux citoyens de définir leur projet de société européenne pour le futur. Tout au long de l'année 2021, les travaux de cette Conférence avanceront à l'échelon national dans les 27 États membres. Nous y reviendrons.

Prochaine parution de *La Lettre européenne des Ardennes*  
n° 19 - Mars 2021

mef08ardennes@gmail.com